



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-091 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 28/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, MOBILITES DOUCES, INTERMODALITE ET D PARTICIPATIVE

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ) ET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SÉJOUR À BERLIN ORGANISÉ DU 26 FÉVRIER AU 1ER MARS 2024

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, des mobilités douces, de l'intermodalités et de la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Dans le cadre de la politique jeunesse de mobilité européenne, l'Espace Jeunes à Izon organise un séjour à Berlin, en Allemagne, du 26 février au 1^{er} mars 2024, pour 15 participants âgés de 14 à 17 ans. Il s'agit d'une rencontre interculturelle avec les élèves du Gymnasium Carl FRIDREICH VON SIMENS à Berlin.

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale qui soutient la coopération et a pour objectif de permettre à des jeunes de France et d'Allemagne de participer à des programmes d'échanges.

Le séjour à Berlin est éligible à un soutien financier, qui, s'il est obtenu, entraînerait également la participation de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre des mobilités internationales des jeunes.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à :

- déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ces financements.

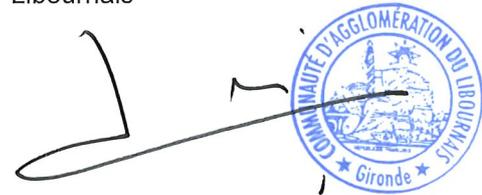
Imputation budgétaire : Chapitre Service gestionnaire : EJ2 – Imputation 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé le
Fait à Libourne 14 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance